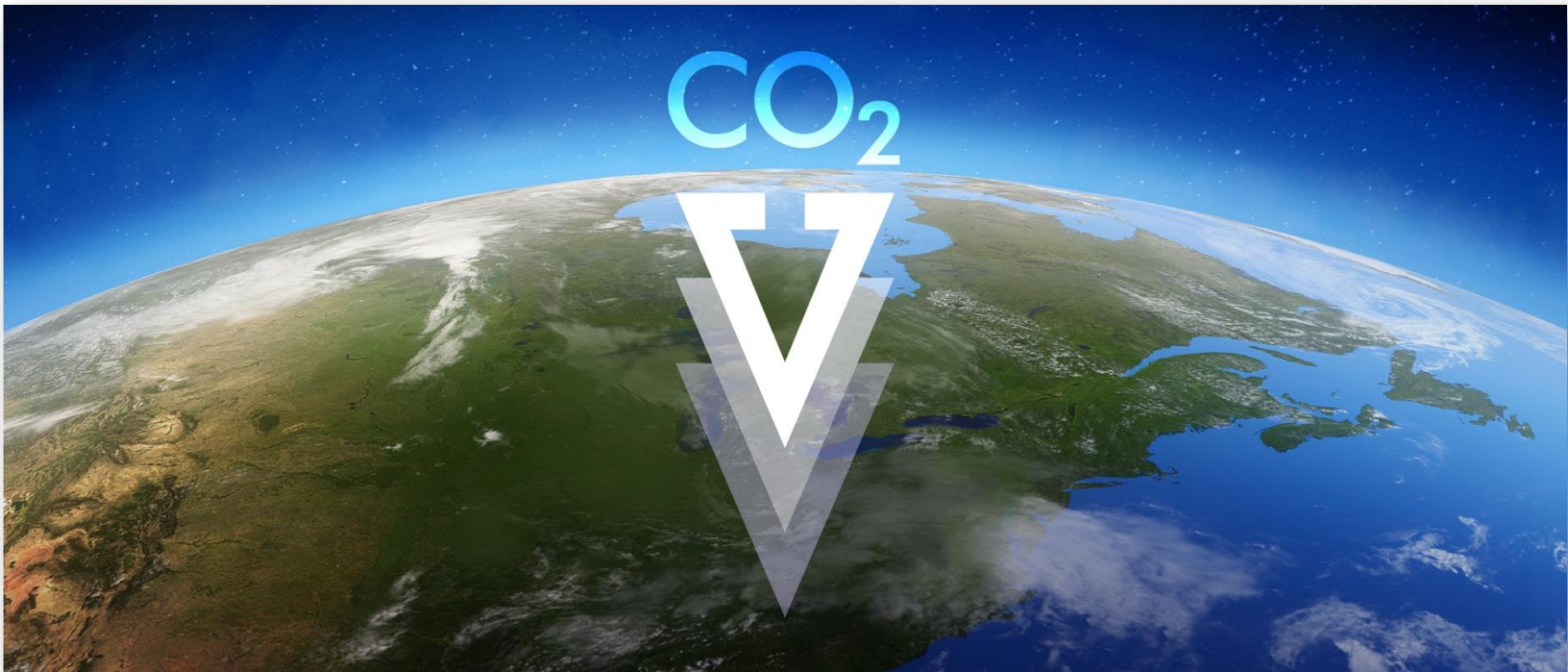




GUIDE DU DEMANDEUR

INNOV-R

Financement
de la R-D collaborative
pour la réduction des GES au Québec

Plan pour une
économie
verte



Partenaire financier

Québec



TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE DE L'APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DE LA MESURE INNOV-R.....	3
2.	RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES AU QUÉBEC : TOUS LES SECTEURS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC.....	3
3.	OBJECTIFS	3
4.	ADMISSIBILITÉ ET DÉPENSES	4
4.1	Projets admissibles	4
4.2	Clientèle admissible	4
4.3	Dépenses admissibles	4
4.4	Frais indirects de recherche.....	5
4.5	Dépenses non admissibles	5
5.	PARAMÈTRES DE FINANCEMENT	6
6.	DÉPÔT D'UNE DEMANDE.....	7
7.	ÉCHÉANCIER DE L'APPEL DE PROJETS	7
8.	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS	8
9.	MENTION DE L'AIDE FINANCIÈRE RECUE	8
	ANNEXE A – Regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI).....	9

1. CONTEXTE DE L'APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DE LA MESURE INNOV-R

En novembre 2020, le gouvernement du Québec annonçait son [Plan pour une économie verte 2030 \(PEV 2030\)](#). Avec sa politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, le gouvernement veut faire de la lutte contre les changements climatiques un levier majeur de développement économique et de rayonnement international. Il s'appuiera à cette fin sur l'électrification de l'économie, sur le développement des autres ressources énergétiques renouvelables, ainsi que sur l'émergence de filières économiques d'avenir et créatrices d'emplois de qualité. La mesure **INNOV-R** s'inscrit dans l'action S3-020 de cette vaste initiative et vise l'émergence de projets collaboratifs innovants qui permettront au Québec d'atteindre plus rapidement ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

2. RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES AU QUÉBEC : TOUS LES SECTEURS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

La mesure **INNOV-R** est financée par le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) et les sommes sont administrées par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE). La mesure a pour but de permettre la réalisation de projets de recherche collaborative ayant un potentiel élevé de réduction des GES au Québec, dont les retombées permettront à la province d'atteindre ses objectifs et ses cibles de réduction à moyen et à long termes, notamment pour 2030, laquelle est fixée à 37,5 % sous le niveau de 1990.

La mesure **INNOV-R** est déployée par les Regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI) qui agissent à titre d'organismes d'intermédiation et de financement de la recherche collaborative. Par leur mandat, ils favorisent le transfert de connaissances et l'appropriation de l'innovation par les entreprises de différents secteurs phares de l'économie. Les sept (7) RSRI sont identifiés à l'annexe A.

3. OBJECTIFS

ENCOURAGER l'émergence de technologies et de pratiques innovantes qui permettra au Québec de progresser plus rapidement vers ses objectifs de réduction des émissions de GES;

FAVORISER l'implémentation de nouvelles technologies qui permettraient la réduction des émissions de GES;

MOBILISER les entreprises autour de projets d'innovation en collaboration visant la découverte de solutions en réduction des émissions GES;

APPUYER le développement de la propriété intellectuelle en lien avec les nouvelles technologies visant la réduction de GES;

RENFORCER l'adoption de technologies propres par les entreprises;

STIMULER les investissements en innovation axée sur la réduction des émissions de GES.

4. ADMISSIBILITÉ ET DÉPENSES

4.1 Projets admissibles

Les projets admissibles au programme **INNOV-R** doivent :

- Démontrer un potentiel de réduction des émissions de GES **au Québec** d'au minimum 100 000 tonnes de CO₂ eq. réduites ou évitées au Québec lors des dix (10) premières années après la commercialisation du produit, de la technologie ou de l'innovation ;
- Porter sur le développement d'un nouveau produit ou d'un nouveau procédé ou sur l'amélioration significative d'un produit ou d'un procédé existant;
- Être innovants, comporter des incertitudes technologiques et avoir des étapes de R&D à réaliser.
- Ne doit pas avoir déjà été financé par un autre programme de financement.

Les demandeurs peuvent bénéficier d'une aide financière non remboursable pour effectuer et valider leurs calculs des GES évités. Veuillez contacter votre RSRI pour plus d'informations (voir annexe A).

L'aide financière pour les projets ne peut être combinée à une autre aide financière provenant du FÉCC, d'Investissement Québec ou du MEIE.

4.2 Clientèle admissible

Le déposant principal doit être un Institut de recherche public du Québec (IRPQ) c'est-à-dire une université, un centre collégial de transfert de technologie¹ (CCTT) ou un centre de recherche public établi au Québec². Les projets doivent impliquer au moins une entreprise ou un OBNL établi au Québec, y exerçant des activités internes de production ou de recherche et développement. D'autres partenaires tels que des sociétés d'État, organismes publics, municipalités, entreprises hors Québec et autres peuvent aussi s'impliquer dans le projet comme partenaires industriels complémentaires.

Les entreprises inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et celles ayant fait défaut à leurs obligations envers le gouvernement du Québec ne sont pas admissibles.

4.3 Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles incluent les coûts directs de recherche et les contributions en nature liés au projet. Les coûts directs liés au projet de recherche doivent être encourus par le partenaire académique (université, centre collégial de transfert de technologie ou centre de recherche public établi au Québec).

Les coûts directs admissibles sont les suivants :

- Salaires, traitements et avantages sociaux³ ;
- Bourses étudiantes ;
- Matériel, produits consommables⁴ et fournitures ;
- Achat ou location d'équipements (au maximum 25% du total des dépenses admissibles)⁵ ;

¹ La liste des CCTT est disponible sur le site : <https://synchronex.ca/centres>.

² Liste des centres de recherche publics admissibles : <https://www.economie.gouv.qc.ca/fr/bibliotheques/programmes/mesures-fiscales/reconnaissance-des-centres-de-recherche-publics-admissibles/liste-des-centres-de-recherche-publics-admissibles/>.

³ Les sommes liées à la libération des enseignants d'universités pour réaliser des activités dans le cadre des projets ne peuvent figurer dans ce poste de dépense.

⁴ Veuillez décrire de manière détaillée les achats de consommables de plus de 1000 \$.

⁵ Dans le cas d'achat, la valeur de l'équipement doit être égale ou inférieure à 25 000\$ avant les taxes. Exemple : Les licences de logiciels vont dans achat et location d'équipement. À ne pas confondre avec l'achat d'ordinateurs qui sont considérés comme consommables puisque leur durée de vie est estimée à 3 ans (durée max du projet).

- Frais d'exploitation de propriété intellectuelle ;
- Honoraires professionnels ;
- Frais de déplacement et de séjour ;
- Compensations monétaires pour participation aux projets ;
- Frais de diffusion des connaissances ;
- Frais de plateformes ;
- Frais liés aux contrats de sous-traitance ;

Des frais liés au suivi et à la reddition de compte du projet (frais de gestion) d'un maximum de 5 % des dépenses admissibles du projet seront chargés, jusqu'à un maximum de 50 000 \$. Ces frais seront divisés entre le(s) partenaire(s) industriel(s) et le MEIE pour la gestion du programme⁶.

Les contributions en nature de l'entreprise et des partenaires sont considérées comme des dépenses admissibles aux projets. Ces contributions en nature sont admises si :

- Ces dépenses sont auditable (leur valeur peut être raisonnablement établie et appuyée par des pièces justificatives) ;
- Elles portent spécifiquement sur les activités de R-D et doivent être indispensables à la réalisation du projet retenu ;
- Elles correspondent à des frais encourus spécifiquement pour réaliser le projet ;
- Elles représentent un élément pour lequel il faudrait autrement payer à coût égal ou supérieur.

4.4 Frais indirects de recherche

Les frais indirects de recherche (FIR) constituent des dépenses de fonctionnement additionnelles encourues par les établissements universitaires et les CCTT nécessaires à la réalisation des projets, mais qui ne peuvent y être associées directement. Pour tous les projets financés, l'octroi aux universités et aux CCTT comprend, en plus de la subvention de recherche, une contribution aux frais indirects de recherche représentant un taux de 27 % de la subvention accordée par le RSRI et applicable aux postes de dépenses des coûts directs suivants :

- Salaires, traitements et avantages sociaux ;
- Bourses étudiantes ;
- Matériel, produits consommables et fournitures ;
- Achat ou location d'équipements ;
- Frais de déplacement et de séjour.

4.5 Dépenses non admissibles

- Les dépenses ayant déjà bénéficié d'une aide financière du Ministère ou de tout autre programme du gouvernement du Québec financé par le FECC ;
- Les transactions entre entreprises ou partenaires liés ;
- Les frais récurrents tels que les frais annuels d'abonnement et les frais de mise à jour des logiciels.
- Dépenses effectuées avant la date du dépôt de la demande détaillée, incluant les dépenses pour lesquelles l'entreprise a pris des engagements contractuels.

⁶ Pourcentage à confirmer par le RSRI auprès duquel vous avez déposé votre demande.

5. PARAMÈTRES DE FINANCEMENT

Les paramètres de financement des projets déposés dans le cadre du programme **INNOV-R** sont présentés dans le Tableau 1 ci-dessous. Ils sont établis en fonction de deux (2) voies de financement :

- Voie régulière ;
- Voie express (voie conçue pour optimiser le délai d’approbation et accélérer le démarrage du projet).

Tableau 1. Paramètres du financement INNOV-R

	Voie régulière	Voie express
Institut de recherche public au Québec (IRPQ) admissible (min.) (obligatoire)	1	
Entreprise ou OBNL ayant des activités de R&D et/ou de production au Québec (min.) (obligatoire)	1	
Entreprise hors Québec (facultatif)	Oui, comme 2 ^e entreprise	
Milieus preneurs (sociétés d’États ; Municipalités ...) (facultatif)	Oui, comme 2 ^e entreprise (en nature) Comme organismes de financement complémentaire (en espèces)	
Financement INNOV-R (% max. des dépenses admissibles)	40 %	50 %
Financement privé (dépenses admissibles min.) (dont 50% peuvent être en nature)	20%	50 %
Financement public complémentaire	Il est possible d’ajouter d’autres sources de financement fédérales, provinciales (autre que MEIE) ou municipales. ⁷	Pas de co-financement
Contribution publique cumulative (max.)	80%	50%
Durée des projets (max.)	3 ans	
Financement INNOV-R (max.)⁸	500 000 \$/an	499 999 \$

Note: Les partenaires financiers d’un projet approuvent un seul et même budget présentant l’ensemble des activités. Ainsi, l’appariement d’un projet déjà financé par l’ajout de nouvelles activités financées par le RSRI n’est pas conforme aux normes du programme. Par ailleurs, les sources de co-financement identifiées doivent être libres d’engagements existants.

⁷ Les autres sources de financement public peuvent provenir par exemple de CRSNG, PARI-CNRC. Veuillez contacter le RSRI auprès duquel vous déposez votre demande pour plus de renseignements.

⁸ Le financement INNOV-R maximal inclut toutes les contributions du MEIE soit les coûts directs de recherche, les FIR et les frais de gestion.

6. DÉPÔT D'UNE DEMANDE

En fonction du secteur visé par votre projet, la demande doit être déposée auprès d'un des sept RSRI suivants :

- Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) ;
- Consortium de recherche et d'innovation en aéronautique du Québec (CRIAQ) ;
- Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ) ;
- Consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique (CRITM) ;
- Innovation en énergie électrique (InnovÉÉ) ;
- Pôle de recherche et d'innovation en matériaux avancés du Québec (PRIMA Québec) ;
- Consortium de partenariats de recherche en technologies de l'information et des communications (PROMPT).

Les noms et les coordonnées des personnes responsables, ainsi que la description détaillée des secteurs d'activités sont présentés à l'Annexe A.

Au total, deux (2) formulaires doivent être remplis par les déposants :

- Formulaire général de demande de financement** – recueille les informations du projet de recherche collaborative. Afin d'obtenir ce formulaire, vous devez contacter directement la personne responsable du RSRI auprès duquel vous déposez votre demande.
- Formulaire GES : [INNOV-R](#)** - recueille les informations relatives au potentiel de réduction des émissions de GES au Québec pendant les dix (10) premières années de la phase de commercialisation de la solution développée par le projet de recherche collaborative. Afin d'obtenir ce formulaire, vous devez contacter directement la personne responsable du RSRI auprès duquel vous déposez votre demande (voir Annexe A). Un accompagnement gratuit, est disponible afin de guider les demandeurs dans la démarche pour compléter la section de l'Annexe GES « Potentiel de réduction des GES ».

7. ÉCHÉANCIER DE L'APPEL DE PROJETS

	Étape	Date limite ⁹
1	Lancement de l'appel à projets	20 juin 2025
2	Date limite pour obtenir l'accompagnement pour le calcul de réduction des émissions des GES	8 octobre 2025
3	Clôture de l'appel	15 octobre 2025

⁹ Les dates limites visées dans ce tableau sont à titre indicatif et peuvent changer sans préavis

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

Les projets soumis dans le cadre du programme **INNOV-R** seront évalués sur deux (2) volets, soit l'évaluation scientifique qui compte pour 50 % de la note finale et l'évaluation du potentiel de réduction des émissions de GES **au Québec**, qui compte pour l'autre 50 %.

a. Évaluation de la qualité des projets

Les critères d'évaluation pour le volet scientifique des projets sont les suivants :

- Qualité scientifique ;
- Qualité de l'équipe de recherche ;
- Degré d'innovation ;
- Capacité de mener à terme le projet ;
- Retombées pour le ou les partenaire(s) industriel(s) du projet ;
- Qualité du partenariat public-privé ;
- Retombées scientifiques et technologiques ;
- Retombées pour la formation du personnel hautement qualifié (PHQ) ;
- Retombées sociales, économiques ou autres pour le Québec ;

b. Évaluation du potentiel de réduction des émissions de GES au Québec¹⁰

Les critères d'évaluation pour le volet réduction des émissions de GES des projets sont les suivants :

- Capacité de la solution à réduire les émissions de GES au Québec pendant les dix (10) premières années de la phase de commercialisation ;
- Quantité d'émissions de GES pouvant être réduites ou évitées, en tonnes de CO₂/an au Québec ;
- Coût par tonne de CO₂ évitée au Québec ;
- Qualité de la méthodologie utilisée se référant à la partie 2 de la norme ISO 14064-2¹¹ pour démontrer le potentiel de réduction de GES incluant l'utilisation d'un scénario de référence réaliste;
- Risques liés au déploiement de la solution.

9. MENTION DE L'AIDE FINANCIÈRE RECUE

L'ensemble des activités de communications se rapportant à la subvention obtenue devront mentionner le soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre du programme INNOV-R et respecter les modalités du *Guide sur les communications publiques à l'intention des bénéficiaires d'une aide financière découlant du Plan pour une économie verte 2030*.

¹⁰ Les RSRI offrent un accompagnement personnalisé pour aider les demandeurs à compléter la section « Potentiel de réduction des GES ». Pour en bénéficier, contactez votre conseiller.

¹¹ Norme ISO 14064-2 : 2019. Gaz à effet de serre -- Partie 2 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des projets, pour la quantification, la surveillance et la rédaction de rapports sur les réductions d'émissions ou les accroissements de suppressions des gaz à effet de serre <https://www.iso.org/fr/standard/66454.html>.

ANNEXE A – Regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI)

Les RSRI, catalyseurs de l'innovation, ont été désignés par le gouvernement du Québec pour agir à titre d'organismes d'intermédiation et de financement de la R&D collaborative. Par leur mandat, ils favorisent le transfert de connaissances et l'appropriation technologique par les entreprises dans différents secteurs stratégiques de l'économie en favorisant l'émergence de maillages entre le milieu industriel et celui de la recherche. Les RSRI impliqués pour déployer le programme sont :

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ALUMINIUM (CQRDA)



PERSONNE-RESSOURCE :

Raphaëlle Prévost-Côté, Attachée d'administration RD
raphaelle.cote@cqrda.ca

Le CQRDA, créé en 1993, soutient activement les maillages entre les PME, les établissements d'enseignement et les centres de recherche publics et privés du Québec. Mettant en valeur l'aluminium dans les projets de R&D qui lui sont proposés, le CQRDA appuie, techniquement et financièrement, les différents promoteurs à l'esprit créatif et innovant qui ont le goût de créer et développer dans ce secteur d'activité. Grâce à ses activités de liaison, de veille et de R&D, le Centre réalise depuis maintenant 25 ans un transfert efficace des connaissances, des savoir-faire et des nouvelles technologies qui font la richesse du Québec.

CONSORTIUM DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN AÉRONAUTIQUE DU QUÉBEC (CRIAQ)



PERSONNE-RESSOURCE :

Nicolas Dodane, Directeur des programmes
514 313-7561 poste 2422
nicolas.dodane@criaq.aero

Le CRIAQ est un modèle unique de recherche collaborative menée par des entreprises de toutes tailles impliquant des universités et des centres de recherche. Il promeut la collaboration entre les industries et les institutions de recherche pour identifier et développer des projets rencontrant les requis industriels.

Par l'intermédiaire du CRIAQ, les entreprises ont accès aux compétences de chercheurs renommés et à des ressources financières qui leur permettront de bonifier considérablement leur budget de R&D initial.

CONSORTIUM DE RECHERCHE ET INNOVATIONS EN BIOPROCÉDÉS INDUSTRIELS AU QUÉBEC (CRIBIQ)



PERSONNE-RESSOURCE :

Patrick Lavoie, Directeur à l'innovation, Développement durable et Environnement

418 914-1608 poste 210
patrick.lavoie@cribiq.qc.ca

La mission du CRIBIQ est de rassembler des entreprises et des établissements de recherche publics afin de créer de la valeur à travers la promotion de l'innovation et le financement des projets de recherche collaborative dans les domaines des produits biosourcés et des bioprocédés.

Les leviers d'action s'articulent autour de 3 secteurs industriels :

- Bioproduits industriels (bioénergie, chimie biosourcée et matériaux biosourcés) ;
- Environnement ;
- Agroalimentaire.

CONSORTIUM DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN TRANSFORMATION MÉTALLIQUE (CRITM)



PERSONNE-RESSOURCE :

Jean-François St-Cyr, Gestionnaire de programmes

418-446-7187
jfstcyr@critm.ca

Le Consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique (CRITM) est un organisme sans but lucratif. Il est le 9^e regroupement sectoriel de recherche industrielle accrédité et financé par le Gouvernement du Québec.

La mission du CRITM est d'accroître la richesse des entreprises en transformation métallique par le soutien à l'innovation. Il contribue ainsi à la réalisation de projets de recherche appliquée entre les entreprises et les établissements de recherche dans les quatre axes suivants :

- Développement de procédés de transformation ;
- Conception de produits métalliques avancés ;
- Réduction de l'empreinte écologique ;
- Innovation numérique;

INNOVATION EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (InnovÉÉ)



PERSONNE-RESSOURCE :

Nabila El Khadir, Gestionnaire à l'accompagnement et aux programmes d'innovation
514 416-6777 poste 212
nelkhadir@innovee.quebec

La mission d'InnovÉÉ est de stimuler, accompagner et financer des projets de recherche collaborative en lien avec l'industrie de l'énergie électrique. On y offre notamment l'accès à des subventions pour des projets de R&D portant sur le développement de nouvelles technologies associées à :

- L'électrification des transports (terrestres, ferroviaires et marins) ;
- Les véhicules autonomes et systèmes de transport intelligents ;
- Les procédés pour l'allègement des véhicules ;
- La production d'électricité (hydraulique, solaire, éolien, etc.) ;
- Le transport, la distribution, le stockage et l'utilisation optimisée de l'énergie électrique.

PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX AVANCÉS DU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)



PERSONNE-RESSOURCE :

Michel Lefèvre, B. Ing., Ph. D., Directeur des programmes et collaborations internationales
514 284-0211 poste 227
michel.lefevre@prima.ca

PRIMA Québec anime et soutient l'écosystème des matériaux avancés, un moteur d'innovation et de croissance pour le Québec. Par son accompagnement et le financement offert, il contribue à stimuler la compétitivité des entreprises québécoises en leur permettant de profiter de l'expertise en recherche. Les secteurs d'applications visés sont, notamment, le transport, les infrastructures, l'énergie, l'environnement, la microélectronique, les télécommunications, la santé, la chimie et le textile.

Les technologies ciblées par cet appel à projets comprennent principalement :

- **Les nouveaux matériaux** : Polymères, élastomères, biomatériaux, métaux, charges innovantes, filaments cellulosiques, fibres naturelles et synthétiques, nanomatériaux, etc.
- **Les matériaux formulés ou produits finis ou semi-finis de haute performance** : Composites (TD ou TP), caoutchoucs, alliages, céramiques, textiles intelligents, matériaux souples, membranes, couches minces, revêtements, matériaux biocompatibles, encapsulation, capteurs, etc.
- **Les procédés de mise en œuvre, de mise à l'échelle et nouvelles techniques de caractérisation** : Fabrication additive et impression 3D, modification et traitement de surface, micro/nanofabrication, outillages, nouveaux instruments de caractérisation, modélisation et simulation, procédés de mise en forme, etc.



PERSONNE-RESSOURCE :

Jinny Plourde, Directrice de programmes PSO, Quantique & INNOV-R

514 875-0032 poste 14

jplourde@promptinnov.com

Prompt est le consortium de recherche industriel du domaine du numérique et des TIC au Québec. Il appuie la création de partenariats, le montage de projets et le financement de R&D entre les entreprises et le milieu institutionnel de recherche. Les projets financés couvrent l'ensemble des sous-secteurs de ce vaste domaine, autant pour le développement logiciel que matériel ainsi que celui de composantes, de réseaux et d'applications. À titre de courtier de l'innovation, Prompt veut insuffler une vitalité nouvelle dans l'écosystème de l'innovation et de la recherche collaborative en TIC. Avec le soutien financier du gouvernement du Québec et du secteur privé, Prompt stimule la création de nouvelles alliances qui améliorent les capacités de R&D des entreprises québécoises, stimulent les investissements privés en recherche et favorisent le développement de personnel hautement qualifié pour l'avenir du Québec.